



AVIS de la CRSA

HAUTS-DE-FRANCE

Suite à la saisine du Directeur général de l'ARS reçue le 20 février, la Présidente a sollicité l'avis des membres de la CRSA sur trois projets de PIMM-Plateaux d'imagerie médicale mutualisés.

Après avoir échangé et partagé en Commission permanente (CP) du 17 mars l'avis préparatoire de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) et recueilli différentes observations, un projet d'avis a été rédigé et un vote en ligne s'est lancé auprès de toute l'assemblée du 30 mars au 7 avril 2026, dont voici les résultats :

Nombre de votants : 57/103 sièges, dont 96 effectivement désignés.

1. Approuvez-vous le projet d'extension du **PIMM du Hainaut-Cambrésis** ?

Le « oui » (96%) l'emporte sur le « non » (4%).

Nombres de voix : Oui : 43 Non : 2 Ne se prononce pas : 12

2. Approuvez-vous le projet de **PIMM de Picardie** ?

Le « oui » (98%) l'emporte sur le « non » (2%).

Nombres de voix : Oui : 45 Non : 1 Ne se prononce pas : 11

3. Approuvez-vous le projet de **PIMM du GHT du Dunkerquois et de l'Audomarois** ?

Le « oui » (98%) l'emporte sur le « non » (2%).

Nombres de voix : Oui : 43 Non : 1 Ne se prononce pas : 13

La CRSA émet donc un **avis favorable** sur ces trois projets de PIMM-Plateaux d'imagerie médicale mutualisés.

La CRSA Hauts-de-France souhaite partager au Directeur général de l'ARS différentes remarques :

- Sur le projet du PIMM de Picardie en particulier, plusieurs équipements d'imagerie d'établissements membres sont gérés en coopération avec des structures d'exercice libéral, qui n'ont pas été officiellement informées du projet. S'il apparaît logique de travailler dans un premier temps sur un périmètre d'établissements publics, il est souhaitable d'informer plus en amont ces structures du dispositif qui va être mis en place. D'autant qu'il n'est pas exclu que certaines d'entre elles soient intéressées pour participer au PIMM, après sa phase d'installation et de montée en charge.

- Les projets de PIMM peuvent apporter une vraie plus-value dans le parcours de soins des patients : lecture des examens plus réactive, recours plus facile aux surspécialités radiologiques, échanges facilités entre radiologues mais également entre le praticien demandeur de l'examen et les radiologues, structuration des compte-rendu, amélioration de la pertinence, gestion des plannings facilitée (notamment pour les journées suivant les nuits de garde).

- Il est demandé un bilan d'activité et une évaluation des dispositifs, devant la CSOS, courant 2028.

Le 09/04/2026

La Présidente de la CRSA, Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan